Rapport d'expertise sanitaire, mécanique et physiologique de Mars 2017. Office National des Forêts (Boigny-sur-Bionne). Rapport élaboré par Mr Olivier Roche.

**Synthèse du rapport**

Analyse de 57 arbres au total (dont 30 situés en EBC)

Diagnostic physiologique :

* 15 arbres sont juvéniles soit 26%
* 20 arbres sont adultes soit 35%
* 22 arbres sont à maturité soit 39%

Diagnostic de la vitalité :

* 7 arbres ont une vigueur et une vitalité optimale soit 12%
* 25 arbres ont une vigueur et une vitalité moyenne soit 44%
* 25 arbres ont une vigueur et une vitalité faible soit 44%

Diagnostic sanitaire et mécanique :

* 12 arbres n'ont aucun défaut et sont en bon état sanitaire et mécanique soit 21%
* 22 arbres présentent un ou plusieurs défauts mineurs soit 38%
* 21 arbres présentent un ou plusieurs défauts majeurs soit 37%
* 2 arbres présentent un ou plusieurs défauts graves soit 4%

Conclusions du rapport :

Les 17 arbres qui ont été anciennement étêtés (dont les 14 tilleuls) présentent d'importantes zones altérées au niveau de l'insertion des charpentières ce qui fragilise les points d'ancrage de ces axes. La tenue mécanique de ces arbres ne peut que régresser à court terme. 5 autres arbres présentent des signes de déperissement et une dizaine d'autres arbres présentent des défauts majeurs. L'ensemble de ces arbres (soit la moitié) n'a pas d'avenir à court terme. Une reflexion devra être menée pour le renouvellement d'uen partie de ces arbres.

Position du projet architectural et paysager au regard de l'état existant du site et de l'EBC en particulier

Le rapport de l'ONF sur le site de projet concerne la parcelle AV 451 d'une emprise de 9890m2 au total. La surface en EBC représente 4163m2 au sein de cette même parcelle.

Les enjeux paysagers au sein de l'EBC sont constitués principalement par les arbres, les massifs buissonnants ne représentant qu'une végétation horticole à faible valeur écologique comme botanique.

Sur l'ensemble de ces arbres, tous ceux qui présentent un caratère phytosanitaire et physiologique acceptable ou bon ont été conservés dans le projet, quelque soit l'essence, l'âge ou la taille.

Il est à noter que sur l'ensemble de la parcelle, deux sujets remarquables par leur taille et leur âge se distinguaient, un chêne et un cèdre qui ont fait l'objet de toutes les attention lors de la conception du projet architectural. Comme on peut le voir sur les plans, le projet "s'écarte" afin de préserver ces deux sujets en libérant des espaces perméables au sol préservant ainsi les conditions d'un développement futur optimal.

Le massif de tilleul existant a été l'objet d'une analyse attentive. En effet, cet ensemble accompagnait un cheminement existant et apportait un volume appréciable à un espace assez peu boisé finalement au vu de la surface totale. La lecture du diagnostic de l'ONF montre que suite à un entretien trop sévère (élagage non approprié), la majorité de ces arbres ont vu leur état se dégrader fortement avec le temps au point de devenir dangereux pour le public. Ceux présentant un meilleur état sont par ailleurs considérés dans cette étude comme ayant peu d'avenir à court terme. Aussi, il a paru plus opportun dans le cadre du projet architectural et paysager de les remplacer par des essences plus adaptées au contexte et plus nombreuses.

Pour conclure, sur 30 arbres existants en EBC, dont la majorité est soit juvénile soit en mauvais état phytosanitaire, *les 6 sujets conservables le sont.* Les *deux sujets remarquables hors EBC sont également conservés* dans les cours de recreation. *Le plan d’emprise de l’EBC après construction est ci-jointe et indique l’ensemble des arbres conservés au sein de l’EBC et hors EBC.*

En complément, sur cette même surface en EBC, dont la surface ne diminue à terme, il est prévu de planter environ 20 arbres de haute tige et environ 40 arbres ou cépées de moyen développement. Soit 2,7 fois plus que ce qui existait initialement.

PROJET GLOBAL / QUANTITES :

Si l'on considère la totalité du projet, surface EBC et non EBC, seront planté au total :

- 80 arbres ou cépées

- 334 arbustes

Les essences préconisées s'insèrent à l'existant en respectant les critères d'adaptation au contexte pédo-climatique.

A terme, c'est donc une emprise plus globale qu'il est proposé de végétaliser, constituant à terme un ensemble boisé significatif, ce qui n'est pas le caractère de l'EBC actuel.